



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH

n° 010-2023

Objet : Autorisation de stationnement

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise TRANSPORTS CARRE d'occuper le domaine public rue Georges Roger (côté Eglise Saint Thomas en provenant de la Place Foch), pour une livraison de mobilier au 100 rue Louvel et Brière, le 7 mars 2023 de 9h à 15h,

Vu la nécessité qu'il y a d'autoriser la fermeture de la rue Georges Roger (côté Eglise Saint Thomas en provenant de la Place Foch), pour permettre de procéder à la livraison de ce mobilier,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée à l'entreprise TRANSPORTS CARRE d'occuper le domaine public, rue Georges Roger (côté Eglise Saint Thomas en provenant de la Place Foch), pour une livraison de mobilier au 100 rue Louvel et Brière, le 7 mars 2023 de 9h à 15h.

Article 2 : Pendant cette période, la route sera barrée et la circulation sera interdite de 9h à 15h.

Article 3 : L'entreprise TRANSPORTS CARRE mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier et assurera la pose de l'arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et à l'entreprise TRANSPORTS CARRE.

Fait à Touques, le 10/02/2023

Pour Le Maire,

Par délégation, le 1^{er} Maire Adjoint

David MULLER